



Parc des Sports Charles Ehrmann
155 boulevard du Mercantour
06200 NICE
Tél. : 04 93 71 86 05
contact@athle06.org
www.athle06.fr



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021 du 26 mars 2022

Sophia-Antipolis, SKEMA Business School

Les convocations ont été envoyées par mail à tous les clubs d'athlétisme des Alpes-Maritimes affiliés à la Fédération Française d'Athlétisme, dans le respect des dispositions statutaires d'ATHLE06.

Clubs présents ou représentés (25 clubs sur 32, soit 78,1% des associations représentées, correspondant à 93,1% en nombre de voix) : AC Cannes, AC Valbonne, ASD Mentonnais, AS Monaco, ASPTT Nice Côte d'Azur, Athlé Sport Performance 06, Athletic Philippidès Club de Bar-sur-Loup, Azur Sport Organisation, Biot Athlétique Club, Blausasc Trail, Cavigal Nice Sports, Club Sportif IBM Nice Sophia, Courir à Peillon de Nissa, Courir en Pays de Grasse, Espérance Antibes, Grasse Athletic Club, Gym Dante Athlé Santé 06, Longo Trail, Nice Côte d'Azur Athlétisme, Nice Métropole Athlétisme, Stade Laurentin Athlétisme, Sow Sport Grandir s'Épanouir, US Cagnes, Vence Course à Pied et Vésubie Trail Club.

Clubs absents, non-représentés (7 clubs sur 32, soit 21,9% des associations représentées, correspondant à 6,9% en nombre de voix) : Aventure et Sport en Pays des Lérins, Canal 4.3 Drap, Foulées Roquebrunoises, Mandelieu-La-Napoule AC, Menton Marathon A, New Dream Côte d'Azur et Tourrettes Esprit Trail.

Personnalités présentes (4) : Jean-Marc GIAUME (Adjoint au Maire de Nice, délégué aux Sports, représentant Christian ESTROSI, Maire de Nice), Carine PAPY (Vice-présidente du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, en charge des sports, représentant Charles-Ange GINESY, Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes), Jean-François ROUILLÉ (Président de la Ligue Sud d'athlétisme) et Christophe ZAMMOUT (Président de la commission marketing du C.D.O.S. 06).

Personnalités excusées (5) : Philippe GARS (Directeur du C.R.S.U. Ligue Sud-F.F.S.U), Hervé LIBERMAN (Président du C.R.O.S. Sud), Philippe MANASSERO (Président du C.D.O.S. 06), Thierry PATTOU (Président du Comité des Alpes-Maritimes de la Ligue contre le Cancer) et Eric REBUFAT (Adjudant-chef, Commandant de la Maison de Protection des Familles, Gendarmerie Nationale).

Membres du Comité Directeur présents (14) : Martial AUDOT, Jacky CHARPENTIER, Franck CHEVRIER (Secrétaire adjoint), Ivan COSTE-MANIÈRE (Président), Laurence DELAIRE-COSTE, Sylvie DOULUT-MISLIN, Pierre FELT, André FERRETTI, Sébastien FRANCK, Valérie GOURAISSA (Trésorière), Sophie LANES, Michel MASSÉGLIA (Secrétaire général), Catherine STRUGEON-KUOPALLA et Julien WALTZER.

Membres du Comité Directeur excusés (6) : Vanessa BERNAD, Margot CHEVRIER, Martine RALLO, Serge RALLO, Corinne ROUSSEAU et Yves SERRA,

Assistent (5) : Adriana BURGAIN (étudiante apprentie, chargée de développement et de projet), Jean-Charles CERANI (membre du Conseil de l'Éthique), Jean-Claude PIJAROWSKI (membre du Conseil de l'Éthique), Mario PINTUS (Président du Conseil de l'Éthique) et Maxence VAUDELIN (agent de développement).

Le quorum en nombre de clubs (78,1%) et en nombre de voix (93,1%) est atteint.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021 à 9h30.

1. Mot du président (Ivan COSTE-MANIÈRE)

De plus en plus en plus ... ensemble !

Bienvenu à toutes et tous, toujours et encore ici sur SKEMA grâce à notre convention passée avec notre Comité Régional Olympique et Sportif de tutelle, particulièrement utile, pour le moins, compte tenu des réductions de dépenses actuelles nécessaires.

Ce mot ressemblera au précédent, avec cet optimisme vital compte tenu des actualités, pour nous tous, nos bénévoles, entraîneurs et athlètes licenciés. Au steeple, qui semblait avoir été la discipline emblématique des deux dernières années, semble donc succéder l'ultra trail. Que dire alors de cette année 2021, enfin olympique, qui semblait avoir raviver la flamme ? C'était sans compter avec les errements réglementaires sanitaires, ces coups d'accordéon qui ont déséquilibré nombre de nos organisations propres. Il nous manquait « seulement » le doute métaphysique actuel dû à la crise ukrainienne pour laquelle je n'évoquerai que les répercussions sportives. Un clin d'œil très appuyé à mon complice Hervé LIBERMAN, le président du CROS Sud, ainsi qu'à ses racines ukrainiennes, et dont les ancêtres se doivent une nouvelle fois d'être dignes de l'hommage de notre nation.

L'athlétisme, sur piste, route, cross, en marche nordique ou trail, et dans la définition la plus large de la délégation ministérielle accordée à notre Fédération, perdure comme un fantastique outil de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, fermement ancrée dans le terroir des Alpes-Maritimes. Il serait temps de s'en souvenir et de revenir à ces fondamentaux bafoués en 2020 pour des raisons toutes plus cartésiennes les unes que les autres. Et de respecter les libertés fondamentales. Puisse la raison revenir sur terre et sur nos organisations.

Je me dois, cette année encore, d'exprimer mes remerciements, mais aussi mon amitié, à Hervé LIBERMAN mon « partenaire de fusion », et de Philippe MANASSERO, les deux Présidents de nos deux institutions olympiques hiérarchiques, excusés ce jour.

La nouvelle olympiade raccourcie sur trois années seulement sera sans doute aucun riche de rebondissements avec une trêve qui n'aura su se faire respecter.

Le strict respect des « nouveaux » statuts adoptés il y a deux ans, vous permettra de découvrir les rapports d'activités des différentes commissions qui vous éclaireront sur les différentes actions qu'ATHLEO6 a mené au cours de cette dernière année d'exercice. Le travail administratif augmente encore et toujours. Les nouveaux membres ont su trouver leur place, et épouser les découpages des fonctions et responsabilités en cohérence avec les différents cahiers des charges de nos donateurs d'ordre et institutions de rattachement.

On va tâcher d'assurer le service dû à nos licenciés et clubs constitutifs et notre effectif salarial varie fort heureusement au mieux en fonction de nos besoins en termes de compétitions, de santé, de tourisme... et de solidarité.

« Plus haut, plus vite, plus fort – ensemble », notre nouvelle devise a malheureusement trouvé sa pleine dimension rhétorique et symbolique. Et notre Valérie GOURAISSA élue au Comité Départemental Olympique et Sportif des Alpes-Maritimes aura elle aussi du pain sur la planche tout au long de son mandat olympique et à la tête de sa commission « solidarité » particulièrement bienvenue.

La Nouvelle Gouvernance du Sport a pu enfin être mise en place. Les désignations et scrutins ont désigné Hervé LIBERMAN à sa tête, ce qui était notre souhait le plus vif. J'ai pu assister à la première étape de sa présentation générale dans ses objectifs, missions et rôles, ce qui est plus que nécessaire sur une olympiade raccourcie. La vie associative et les actions de bénévolat se multiplient chaque jour davantage. Et le Comité aura su persévérer dans ses engagements tenus et honorés pour continuer à mailler le territoire dans les fenêtres de tirs réglementaires du fait des successions de crises dues à un certain virus ou des suites prégnantes de la catastrophe de la tempête Alex. Sans les associations et leurs investissements polymorphes, le navire aurait tangué... et sombré... Je remercie notre trésorerie et vos efforts pour pouvoir continuer à investir dans la tenue de ses opérations ainsi que des compétitions délocalisées sur Miramas entre autres.

La Caravane du Sport, le Sport au Féminin, Sentez-vous Sport, le 10^e anniversaire de l'Association Francophone des Académies Olympiques, le Comité Français Pierre de Coubertin et son Colloque International Pierre de Coubertin constituent autant de têtes de ponts où nous siégeons, et agissons en totale symbiose et avec la reconnaissance de nos pairs et homologues. Il en est de même dans toutes les structures où nous sommes amenés à siéger, au CESER, au Fonds Régional du Développement de la Vie Associative, ou aux CROS et CDOS, ou encore aux Comités Français et International Pierre de Coubertin.

La mise en place du Pass'Sport a sans doute constitué un ballon d'oxygène particulièrement bienvenu, tant au niveau des pouvoirs d'achats des ménages, que de la survie et la relance des clubs malmenés dans leurs fondations sur les deux années écoulées. Le bilan qui en résulte paraît positif, au point que nos ministères de tutelle envisagent de renouveler ce dispositif

L'an passé, j'espérais déjà que « la prochaine tenue des Jeux, Fête du Sport, du bénévolat, de l'associatif et modèle exemplaire de cohésion sociale, d'égalités des chances des pratiques doit catalyser nos énergies, et autoriser de nombreux miracles. Notre indépendance d'action associative aura été maintes fois la seule garante de la survie d'actions de reprises, mêmes sporadiques, avec des clubs en demandes ».

L'autarcie philosophique empreinte de liberté et d'esprit d'entreprise devenue le maître mot de nos structures régies par la loi de 1901, permet (avec efforts) de compenser la promulgation incessante de nombreux règlements fédéraux qui amoindrissent certains de nos degrés de liberté. A date, l'autarcie est totalement de venue vitale, et il nous incombe de savoir anticiper sur ce changement de modèles économiques pressant.

Je souhaite encore et toujours remercier très sincèrement notre Conseil Départemental des Alpes-Maritimes de tutelle, avec lequel notre partenariat multiforme fort continue à faire des merveilles, malgré les durcissements économiques et budgétaires conjuncturels.

Cette symbiose n'est pas due à la seule subvention « généreuse » que le département nous accorde. Elle est d'abord et avant tout due à l'esprit et à l'ambiance qui président à nos échanges et réalisations communes. Cette année encore, nous bénéficions de ce soutien fondamental fidèle et admirable.

Enfin, des remerciements en toute amitié à Philippe GARS, Jean VINTZEL, André LECLERQ, Vanessa SIEGEL, Vanessa BERNAD, Arnaud RICHARD et l'Académie Nationale Olympique Française avec qui j'ai séjourné à Olympie et Athènes dans les deux stades mythiques, Bernard MACCARIO avec qui la tenue du Colloque International Pierre de Coubertin dans ce même amphithéâtre et au Musée National du Sport, en collaboration avec SKEMA, l'Université de la Côte d'Azur, le Comité Français Pierre de Coubertin et notre Cercle régional auront été un vif succès, tant au niveau académique qu'au niveau de ses retombées ultérieures et de la qualité de ses intervenants. Nous étions quelques-uns à avoir la chance d'y participer avec un énorme plaisir.

Sur le terrain, nous continuons à représenter l'Athlétisme dans toutes les sphères administratives, dirigeantes, voire politiques. Il était temps, et cela est pour le moins... chronophage ! Malgré ses soucis de santé, je voudrais que vous analysiez toutes et tous la chance que nous avons de pouvoir encore et toujours compter sur mon vieux complice Michel MASSEGLIA. Après 40 ans de chemin commun il continue à œuvrer dans un nombre hallucinant de structures associatives, et nous venons de confirmer notre intérêt au Musée National du Sport, puisque nous avons tous les deux rejoint de nouveau les « Gladiateurs » (cela va avec certains tempéraments) de l'association des amis du MNS.

Et si vous le pouvez, continuez à penser à nos chers potes, Max KRAUTH, Bernard TAVANTI, et Jean-François FAMBON... Ils nous enjoignent de continuer ce combat de résistance que nous avons appris ou découvert avec eux...

Je vous le redis, « ATHLE06, plus encore en 2021 prouvera chaque jour davantage sa nécessité, son poids tactique et politique au sens le plus noble, sa dimension administrative juridique vitale. Notre place, notre rôle (notre responsabilité essentielle statutaire) de partenaire de négociations pour des échanges constructifs, positifs et de proximité, sans pour autant oublier nos contraintes de vie quotidienne et nos impératifs nous obligera encore à défendre des intérêts mis à mal sur une année de marasmes administratifs millésime 2021 ».

Je planche actuellement sur un rapport au niveau de la Région dans son intégralité. Après avoir eu la chance d'allumer la flamme des Jeux à Olympie, je m'attaque au projet Cœur de Ville au niveau national avec toujours davantage de possibilités d'intégration du sport dans toutes ses pratiques, en partenariat avec le COJO.

Et enfin, nous remercions cette année encore, Madame Claudine ROSCIAN ainsi que Monsieur Daniel LEMONNIER qui, grâce à la convention SKEMA-CROS auront résolu nos demandes de documents, d'affiches, de brochures et autres flèches en imprimerie, pour ATHLE06, la Commission Running, le CROS, et nos amis inoxydables Pascal OLMETA, les dessinateurs Kristian et Jean-Jacques BELTRAMO, Claude SANTINI, Luc ABALO, ou Jacky CHARPENTIER, VACO, Stephan WASSONG et Elvira RAMINI, Isidoros KOUVELOU et Thomas BACH, notre Président du CIO, qui m'ont accueilli avec chaleur au CIPTS ou à l'AIO.

Toute mon amitié et admiration empreinte de gratitude, pour vous toutes et tous dans vos engagements bénévoles respectifs et compte tenu de notre longue histoire familiale.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2020

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2020 est approuvé à l'unanimité par les clubs.

Détails du résultat du vote : sur 25 clubs représentés, 25 voix pour, 0 voix contre, 0 voix blanches et 0 abstentions.

3. Approbation des modifications apportées au règlement intérieur d'ATHLE06

Une modification des articles 18 et 23 du règlement intérieur en vigueur (du 27 mars 2021) et un ajout d'un article dans le titre 5 - commissions départementales ont été proposés par le Comité Directeur.

Les modifications en question rentreront en application dès leurs approbation par l'Assemblée Générale (article 3.1 du règlement intérieur).

Les modifications du règlement intérieur d'ATHLE06 sont approuvées à l'unanimité par les clubs.

Détails du résultat du vote : sur 25 clubs représentés, 25 voix pour, 0 voix contre, 0 voix blanches et 0 abstentions.

4. Rapport moral du secrétaire général (Michel MASSEGLIA)

Voir le document d'accompagnement de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021.

Le rapport moral du secrétaire général est approuvé à l'unanimité par les clubs.

Détails du résultat du vote : sur 25 clubs représentés, 25 voix pour, 0 voix contre, 0 voix blanches et 0 abstentions.

5. Rapport financier 2021 de la trésorière (Valérie GOURAISSA)

Les éléments comptables 2021 d'ATHLE06 ont été établis par Françoise LEMALLE, expert-comptable (SELAS LEMALLE AREs X.PERT). Le compte de résultats présenté dans ce document concerne la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclus, soit un exercice de 12 mois.

Le compte de résultats de l'exercice 2021 est le suivant :

Produits d'exploitation	136 442,15 €
Charges d'exploitation	130 299,04 €
Résultat d'exploitation	6 143,11 €
Résultat financier	370,25 €
Résultat courant avant impôts	6 513,36 €
Résultat exceptionnel	-90,00 €
Total des produits	136 812,40 €
Total des charges	130 389,04 €
Excédents ou déficits	6 423,36 €

Vous trouverez dans les pages suivantes le détail du compte de résultats de l'exercice 2021.

Les excédents observés proviennent d'un arrêt majeur de notre activité de janvier à mi-mai à cause des restrictions sanitaires engendrées par la pandémie de Covid-19. Toutefois, ATHLE06 a diversifié ses actions au cours de l'année écoulée, notamment sur le plan du développement durable et des solidarités.

La valorisation des heures de bénévolat des membres d'ATHLE06 pour 2021 est la suivante :

Nombres d'heures de bénévolat	7 950 heures
Taux horaire appliqué	15,00 €
Valorisation des heures de bénévolat	119 250,00 €
<i>Ce qui correspond à 87,2% des produits</i>	

Je tiens à remercier particulièrement tous les membres bénévoles d'ATHLE06 pour leur dévouement, les clubs d'athlétisme maralpins pour leur collaboration et nos partenaires : le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, EYTELIA, l'Agence Nationale du Sports., le Comité Départemental Olympique et Sportif des Alpes-Maritimes, la Ville de Nice (pour la mise à disposition des locaux au Parc des Sports Charles Ehrmann), Dynamic Athletic (Saint-Raphaël) et Intersport (Villeneuve-Loubet).

Le rapport financier 2021 est approuvé à l'unanimité par les clubs.

Détails du résultat du vote : sur 25 clubs représentés, 25 voix pour, 0 voix contre, 0 voix blanches et 0 abstentions.

6. Cotisations départementales 2022-2023

Comme le stipulent les statuts d'ATHLE06 (article 14), les montants des cotisations départementales sera chaque année soumis au vote lors de l'assemblée générale ordinaire.

6.1. Présentation du contexte et du projet

Compte tenu que :

- Les cotisations départementales représentent environ deux tiers du budget d'ATHLE06 (67,8% en 2019, 69,0% en 2020 et 61,9% en 2021) ;
- Suite à trois années où ATHLE06 a présenté des déficits (-32 836,92 € en 2018, -29 741,48 € en 2019 et -22 503,02 € en 2020), et malgré les légers excédents qui ont été remarqués en 2021 (6 423,36 €) ;
- Les subventions perçues par ATHLE06 stagnent depuis quelques années ;
- ATHLE06 souhaite maintenir son niveau d'implication (organisations de compétitions, challenges jeunes, sélection départementale, stages jeunes, développement durable, missions tournées vers la solidarité, gratification pour les juges, ...) ;
- Le nombre de licenciés dans les Alpes-Maritimes a connu une baisse de 20% due à la crise sanitaire en 2020, et que les effectifs commencent juste à retrouver leur niveau de 2019.

Si les clubs souhaitent qu'ATHLE06 pérennise ses actions et ses services à la hauteur de ce qui a pu être réalisé lors des dernières années, il est indéniable que la part des cotisations départementales sur le budget d'ATHLE06 doit rester au même niveau que lors des précédents exercices.

Le budget prévisionnel 2022 a donc été construit afin de garantir notre rôle et la qualité de notre engagement auprès des clubs maralpins.

La réussite des actions que nous mènerons résultera de notre équilibre financier face au contexte actuel. Un projet de maintien du montant des différentes cotisations départementales pour la saison à venir a donc été réfléchi dans ce sens, tout en garantissant aux clubs un prélèvement juste et justifié.

6.2. Licences « compétition » et « découverte »

Pour la saison 2021-2022, ATHLE06 souhaite stabiliser les montants des cotisations départementales pour les licences « compétition » à 25,00 euros pour les catégories benjamins à espoirs, et à 28,00 euros pour les catégories séniors et masters.

ATHLE06 souhaite également maintenir le montant des cotisations départementales pour les licences « découverte » à 20,00 euros.

ATHLE06 est un acteur incontournable dans le département pour les athlètes disposant d'une licence « compétition » ou « découverte ».

ATHLE06 au service de la pratique compétitive :

- ATHLE06 construit, en collaboration avec les clubs, un harmonieux calendrier des compétitions sur piste et en salle pour les catégories benjamins à masters
- ATHLE06 organise, depuis quelques saisons entre 25 et 30 compétitions (piste, salle et cross-country) tout au long de l'année afin de garantir à chaque athlète, quel que soit son niveau de pratique, de bénéficier d'un cadre compétitif attrayant. Sachant que le coût moyen d'une organisation a été évalué à 1 950,00 euros en 2019 (hors achat de matériel de compétition).
- ATHLE06, lorsqu'il n'est pas organisateur des compétitions sur piste et en salle, apporte toujours son soutien technique (chronométrie des courses) et humain lors des compétitions organisées par les clubs.
- ATHLE06 organise chaque saison les divers championnats départementaux.

- ATHLE06 déploie sa vision dirigée vers le développement durable lors des compétitions, notamment avec la distribution d'une gourde à chaque athlète maralpin compétiteur afin de retirer les cannettes et les gobelets à usage unique.

ATHLE06 est, sans prétention, le comité d'athlétisme français le plus actif en matière d'organisation de compétitions, enlevant ainsi un poids considérable aux clubs, permettant de garantir une harmonie dans l'enchaînement des compétitions et une offre attrayante aux athlètes.

ATHLE06 au service des jeunes :

- ATHLE06 coordonne l'ensemble des animations éveil athlé et poussins, et organise deux finales départementales chaque fin de saison.
- ATHLE06 organise le CHALLENGE POUSSINS et le CHALLENGE BENJAMINS-MINIMES.
- ATHLE06 constitue les sélections départementales benjamins-minimes pour les intercomités de cross et les intercomités estivaux, organise les déplacements et offre une dotation aux athlètes sélectionnés.
- ATHLE06 organise des stages départementaux pour les benjamins et minimes chaque période de vacances scolaires de Toussaint et de printemps (retour prévu pour l'automne 2022, si la pandémie est terminée).
- ATHLE06 coordonne la formation des jeunes juges de niveau départemental.

ATHLE06 a mis la jeunesse au centre de ses préoccupations, c'est donc l'un des comités d'athlétisme français les plus actifs en matière d'actions entreprises pour les catégories éveil athlé à minimes.

6.3. Licences « encadrement »

Concernant le montant des cotisations départementales pour les licences « encadrement », ATHLE06 souhaite le maintenir à 5,00 euros, afin de valoriser le travail des bénévoles (dirigeants, entraîneurs et officiels).

- ATHLE06, depuis 2018, offre une gratification aux officiels qui interviennent lors des compétitions qu'il organise.
- ATHLE06 participe à la formation des officiels de niveau départemental.

ATHLE06 est reconnaissant du travail effectué par les bénévoles dans les clubs maralpins et le valorise.

6.4. Licences « loisirs running » et « loisirs santé » et « entreprises »

ATHLE06 souhaite maintenir à 10,00 euros les montants des cotisations départementales des licences « loisirs running », « loisirs santé » et « entreprises ».

6.5. Cotisation des clubs

ATHLE06 souhaite également stabiliser le montant de la cotisation des clubs à 100,00 euros.

Les montants des cotisations départementales pour la saison 2022-2023 sont approuvés à l'unanimité par les clubs.

Détails du résultat du vote : sur 25 clubs représentés, 25 voix pour, 0 voix contre, 0 voix blanches et 0 abstentions.

Vous trouverez ci-dessous le tableau synthèse de l'évolution des montants des cotisations départementales de 2018-2019 à 2022-2023, dont les montants qui entrerons en vigueur la saison prochaine.

Type de licence	Cat.	Part Comité 2018-2019	Part Comité 2019-2020	Part Comité 2020-2021	Part Comité 2021-2022	Part Comité 2022-2023
Compétition	BE	19,00	19,00	25,00	25,00	25,00
Compétition	MI	19,00	19,00	25,00	25,00	25,00
Compétition	CA	19,00	19,00	25,00	25,00	25,00
Compétition	JU	19,00	19,00	25,00	25,00	25,00
Compétition	ES	19,00	19,00	25,00	25,00	25,00
Compétition	SE	28,00	28,00	28,00	28,00	28,00
Compétition	MA	28,00	28,00	28,00	28,00	28,00
Découverte	BB	19,00	19,00	20,00	20,00	20,00
Découverte	EA	19,00	19,00	20,00	20,00	20,00
Découverte	PO	19,00	19,00	20,00	20,00	20,00
Encadrement	MI	8,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Encadrement	CA	8,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Encadrement	JU	8,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Encadrement	ES	8,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Encadrement	SE	8,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Encadrement	MA	8,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Running/Santé	CA	4,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Running/Santé	JU	4,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Running/Santé	ES	4,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Running/Santé	SE	4,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Running/Santé	MA	4,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Entreprise	CA	4,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Entreprise	JU	4,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Entreprise	ES	4,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Entreprise	SE	4,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Entreprise	MA	4,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Affiliation des clubs		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

7. Budget prévisionnel 2022

Le budget prévisionnel 2022 (version 1) présenté lors de la réunion est défini par un total des produits de 135 000,00 euros et un total des charges de 135 000,00 euros.

Le budget prévisionnel 2022 (version 1) est approuvé à l'unanimité par les clubs.

Détails du résultat du vote : sur 25 clubs représentés, 25 voix pour, 0 voix contre, 0 voix blanches et 0 abstentions.

8. Rapport d'activités des commissions

Les différents rapports d'activités des commissions départementales vous sont présentés dans le document d'accompagnement.

9. Récompenses

Le Comité Directeur, sur la proposition du Président, a décidé de decerner les trois distinctions suivantes lors de cette Assemblée Générale :

- Prix Max KRAUTH décerné à Vanessa BERNAD.
Ce prix à pour objet de récompenser une personne qui œuvre bénévolement pour ATHLE06 en tout désintéressement, avec passion et attachement, comme ce fut le cas de notre regretté trésorier Max KRAUTH.
- Prix Jean-François FAMBON décerné à Michel MASSEGLIA.
Ce prix récompense une personne vis-à-vis de sa position éthique et son fair-play.
- Prix de l'olympisme à Margot CHEVRIER.
Ce prix est adressé à un athlète de haut niveau ou à un entraîneur ou à toute autre personne qui met tout en oeuvre pour que les athlètes puissent concourir (organisateur de compétitions, juge, ...) dans une philosophie d'incarnation des valeurs de l'olympisme.

Fin de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021 à 11h30.

Ivan COSTE-MANIÈRE
Président

Michel MASSÉGLIA
Secrétaire général